



ONG

1 mars 2026

Le Congrès américain enquête sur les liens entre MSF et le Hamas dans l'indifférence parfaite du Parlement français

Aux États-Unis, une initiative portée par la représentante républicaine Elise Stefanik vise à enquêter sur d'éventuels liens entre Médecins Sans Frontières et le Hamas. En France, en revanche, aucune commission d'enquête parlementaire n'a été demandée. Entre différences juridiques, culture politique et poids symbolique de l'humanitaire, ce décalage transatlantique révèle deux conceptions profondément distinctes du contrôle des ONG opérant en zone de conflit.

 Michel Fayad ↗

5 min de lecture

 PARTAGER

 CLASSER

 Écoutez cet article 7:29min

Atlantico : Pourquoi une commission d'enquête a-t-elle été ouverte aux États-Unis concernant Médecins sans frontières (MSF) et ses liens présumés avec le Hamas, alors qu'aucune demande similaire n'a été formulée en France par les parlementaires ? Quelles différences juridiques, politiques ou médiatiques expliqueraient cette situation ?

Michel Fayad : Aux États-Unis, l'initiative a été portée par la représentante républicaine Elise Stefanik, qui a adressé le 18 septembre 2025 une lettre à la procureure générale Pam Bondi, demandant au Department of Justice d'enquêter sur Médecins Sans Frontières pour un possible « support matériel » au Hamas. Cette procédure n'est pas une commission parlementaire formelle, mais une pression politique directe sur l'exécutif,

avec pour objectif de déclencher une enquête sous l'Anti-Terrorism Act américain. Selon la lettre, MSF aurait amplifié de la propagande alignée sur le Hamas, employé ou toléré la présence de membres affiliés à des organisations terroristes, et indirectement facilité certaines activités qui nuiraient à la sécurité des États-Unis ou de leurs alliés.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte américain où la notion de « soutien matériel » est extrêmement large : soigner des civils dans des zones sous contrôle d'une organisation désignée terroriste peut suffire à engager des poursuites.

En France, le contexte est très différent. MSF est perçue comme un fleuron national, fondée à Paris en 1971, et jouit d'une légitimité symbolique forte. Il existe en France une forme de naïveté, voire de complaisance, qui rend l'opinion publique et la classe politique incapables d'imaginer qu'une ONG puisse avoir des liens troubles. Pour beaucoup, l'humanitaire est par essence pur, ce qui occulte la possibilité de liens — même involontaires — avec des organisations terroristes. Le droit français exige un élément intentionnel clair pour qualifier un financement du terrorisme (article 421-2-5 du Code pénal), et aucune enquête du Parquet national antiterroriste n'a été ouverte à ce jour. Politiquement, attaquer MSF reviendrait à s'attaquer à un symbole humanitaire, ce qui serait mal vu dans un pays où la gauche parlementaire soutient souvent l'action des ONG à Gaza. Enfin, le paysage médiatique français ne relaie pas massivement ces accusations, contrairement aux médias américains comme Fox News qui ont amplifié le dossier Stefanik.

À lire aussi

Frappes sur l'Iran : le début de la fin pour les Mollahs

François Chauvancy et Jean-Marie Montali

Pourquoi aucun député français n'a demandé l'ouverture d'une commission d'enquête sur les liens entre MSF et le Hamas ? Est-ce parce que les éléments à charge sont jugés insuffisants, ou y a-t-il d'autres facteurs institutionnels ou politiques derrière ce silence ?

Le silence parlementaire français tient à plusieurs facteurs. D'abord, les éléments à charge sont jugés insuffisants pour justifier une commission. Les noms cités dans les accusations sont précis côté israélien : Mahmoud Abou Noujaila, médecin associé à MSF, a exprimé publiquement son soutien à des

« martyrs » du Hamas ; Ahmad Al-Sahar est lié au FPLP ; Fadi Al-Wadiya a été identifié par Tsahal comme expert en drones pour le Jihad islamique palestinien. Mais aucune juridiction française n'a établi que MSF employait sciemment des membres de groupes terroristes.

Ensuite, il existe un verrou institutionnel : pour créer une commission d'enquête à l'Assemblée nationale, il faut déposer une résolution examinée par une commission permanente et votée en séance plénière, ou utiliser le droit de tirage annuel d'un groupe d'opposition. Aucun député ne l'a fait, sans doute par prudence politique. Une attaque frontale contre MSF serait perçue comme un alignement sur Israël dans un débat français déjà polarisé autour de Gaza. Les élus savent aussi que fragiliser MSF pourrait mettre en danger les humanitaires français sur le terrain, car l'organisation joue souvent un rôle de relais d'information dans des zones où l'État français ne peut pas intervenir directement.

Enfin, la dimension géopolitique est cruciale. Israël applique depuis plusieurs années une pression sur les ONG **critiques** : demandes de listes de personnel, suspensions d'activités, comme le ban de MSF en février 2026 pour non-fourniture de données. Cette stratégie vise à limiter le témoignage humanitaire. Les députés français, conscients de ce contexte, hésitent à intervenir sans preuve judiciaire solide.

À lire aussi

La Russie a désormais accumulé les plus lourdes pertes humaines subies par n'importe quelle puissance depuis 1945 et voilà où cela pourrait la mener

Viatcheslav Avioutskaa et Jérôme Pellistrandi

S'attaquer à MSF en France est complexe, car l'analyse y est souvent binaire : on y voit systématiquement un oppresseur contre un opprimé, le fort contre le faible. Dans ce logiciel psychologique, l'ONG est forcément du côté du "bien", ce qui freine toute velléité d'enquête critique.

Quels ont pu être les liens entre MSF et le Hamas ? Sur quoi reposent exactement ces affirmations ?

Les liens présumés sont avant tout opérationnels et circonstanciels. Pour travailler à Gaza, MSF doit coordonner ses activités avec le ministère de la

Santé, qui est sous contrôle du Hamas. Bien que ces liens soient souvent nécessaires à la mise en œuvre de l'aide sur place, le mal est fait : le crédit de l'action humanitaire finit par bénéficier, de fait, au Hamas. Cette coordination administrative est standard pour toute ONG dans la région, mais elle est perçue par certains acteurs américains comme une « proximité structurelle » pouvant relever du soutien matériel.

Des cas individuels ont également été cités. Des membres du personnel local ont été identifiés par Israël ou des think tanks comme ayant des affiliations avec des groupes armés : Mahmoud Abou Noujaila, Ahmad Al-Sahar et Fadi Al-Wadiya. MSF a toujours nié toute connaissance préalable de ces affiliations et insiste sur la neutralité de son recrutement dans un contexte où la plupart des habitants ont des liens familiaux ou sociaux avec ces mouvements.

À lire aussi

Ukraine, 4 ans après l'invasion russe : ces lignes que Poutine a fait bouger beaucoup plus vite que celle du front

Galia Ackerman et Cyrille Amoursky

En termes d'infrastructures, les accusations portent sur les hôpitaux Al-Awda, Nasser et Al-Shifa. Tsahal affirme y avoir découvert des armes ou des tunnels (notamment en février 2024 à Nasser), et MSF a admis en janvier 2026 que des hommes armés avaient été présents sur certains sites, mais sans coordination avec l'ONG ni lien intentionnel avec le Hamas. Les preuves reposent donc principalement sur des sources israéliennes et des rapports de think tanks pro-israéliens, tandis que MSF conteste toute complicité active.

Est-il envisageable aujourd'hui qu'une commission d'enquête soit ouverte en France sur ce sujet ? Quelles sont les conditions requises pour qu'une telle commission soit lancée en France ? Qu'est-ce qui serait nécessaire pour qu'une telle démarche soit lancée (des preuves nouvelles, une pression médiatique, des initiatives parlementaires) ?

Techniquement, oui. L'Assemblée nationale peut créer une commission via une résolution déposée par un ou plusieurs députés, ou par le droit de tirage annuel d'un groupe d'opposition, dans les conditions fixées par l'article 51-2 de la Constitution et l'ordonnance de 1958. La commission pourrait

auditionner des témoins et examiner des documents, mais elle ne peut enquêter sur des faits déjà sous poursuites judiciaires.

Dans la pratique, une telle commission reste improbable sans éléments déclencheurs : une enquête pénale ouverte par le Parquet national antiterroriste, la **découverte** de détournements financiers de subventions françaises ou européennes vers des structures liées au Hamas, ou une pression médiatique massive relayée par des médias influents. L'obstacle principal reste cette vision psychologique binaire très ancrée en France. Pour qu'une telle démarche aboutisse, il faudrait briser cette "naïveté" française face au monde humanitaire et apporter des preuves de détournements financiers flagrants ou de complicité active. Sans cela, le débat restera un affrontement narratif : les accusations contre MSF sont principalement issues de sources israéliennes et de think tanks américains, tandis que MSF continue de revendiquer sa neutralité humanitaire. La clé pour qu'une commission voie le jour serait donc une combinaison de preuves nouvelles, de mobilisation médiatique et d'initiative parlementaire courageuse.

À lire aussi

Quand les pronoms prennent le pas sur la sécurité : cette responsabilité de l'idéologie trans dans la tuerie de masse au Canada

Jonathon Van Maren

MOTS-CLES

Palestine , Gaza , MSF , Médecins Sans Frontières , Israël , Moyen-Orient , conflit , ONG , aide humanitaire , palestiniens , commission d'enquête , députés , États-Unis , France

THEMATIQUES

International